

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n°7 Permissions,

n°7

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 août 1930

Numéro JO

n° 405 du 31/08/1930

Date du numéro

31 août 1930

### TEXTE INTÉGRAL

une permission de 30 Jours, à compter du 1° septembre 1930, est accordée à M. Gaillardon, contrôleur des douanes, pour en jouir à Diré-Daoua et sur place.